Arrêté n° 2862 CM du 26 décembre 2018 portant nomination de M. Pierre Boscq en qualité de chef du service des énergies

(NOR : ENR1800748AC)
Paru in extenso au journal officiel n°2 N du 04/01/2019 à la page 167 dans la partie ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Version en vigueur au 07/01/2019

Le Président de la Polynésie française,
Sur le rapport du ministre de la modernisation de l'administration, en charge de l'énergie et du numérique.
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
Vu la délibération n° 87-82 AT du 10 septembre 1982 portant création du service des énergies et définissant ses attributions ;
Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 20 décembre 2018,

Arrête :

Article 1er

M. Pierre Boscq est nommé en qualité de chef du service des énergies à compter du 7 janvier 2019.

Art. 2

L'arrêté n° 2174 CM du 31 octobre 2018 portant nomination de M. Pierre Boscq en qualité de chef du service des énergies par intérim est abrogé.

Art. 3

Le ministre de la modernisation de l'administration, en charge de l'énergie et du numérique, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M . Pierre Boscq et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 26 décembre 2018.

Par le Président de la Polynésie française :
Edouard FRITCH.

Le ministre de la modernisation
de l'administration,
Priscille Tea FROGIER.